

Conseil municipal
7^odélibération : 07/07/2014

L'an deux mil quatorze, le sept juillet, le Conseil municipal de la commune de Trésilley s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel FLEUROT, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mmes Magali Hilaire-Gindro, Sandrine Geloso, Céline Millon, MM. Olivier Maurand, , Ludovic Boullault, Olivier Noir, Jérôme Moczala, Emmanuel Fleurot, Sébastien Dumont

Absents excusés : Mme Guiseppa Paci, M. Jean-Pierre Fournier

Secrétaire : Madame Magali HILAIRE-GINDRO

Ordre du jour :

- **Mise à disposition de la salle des Fêtes :**

Suite à la demande de la C.C.P.R, la commune refuse la mise à disposition de la salle des Fêtes pour les N.A.P, par raison de proximité de la route, mais propose les locaux de la bibliothèque (ancienne école avec cours et toilettes).

- **Indemnités des élus :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- Maire 12% de l'indice 1015, environ 1 300 € brut par Trim soit 400 € par mois.

- Adjoint 2% de l'indice 1015, environ 200 € par Trim.

A compter de l'installation du nouveau Conseil en date du 28 Mars 2014.

- **Délégation données aux adjoints:**

Le Conseil Municipal vote les délégations suivantes :

- M. Olivier MAURAND : responsable des domaines forestiers

- M. Olivier NOIR : responsable Eau et Assainissement

- Mme Magali HILAIRE-GINDRO responsable administratif et financier

- **Délégation personnel pour SAS FAIVRE:**

Le Conseil Municipal se mettra en relation et interrogation du syndicat de voirie pour avis. Voir démarche à suivre dans les communes proches (M. KRUCZEK Michel, Président).

- **Etude interconnexion AEP :**

Le Conseil Municipal attend un courrier de la Mairie de RIOZ et étudiera la meilleure option.

- **Convention S.I.G :**

Le Conseil Municipal décide de passer avec la C.C.P.R une convention de mise à disposition du Système d'information Géographique Intercommunal.

Le Conseil donne son accord afin que le Maire signe cette convention.

- **Adhésion AMF :**

Le Conseil Municipal se prononce défavorablement e décide de na pas cotiser à l'Association des Maires de France.

- **Questions diverses :**

- Le Conseil accepte à l'unanimité le remboursement d'un chèque d'un montant de 87.00 € du GROUPAMA, remboursement achat d'un extincteur.

- Consultation fioul : à titre bénévole, Magali s'en occupe
Voir le prochain bulletin communal

- Déplacement container à verre : pas d'endroit adapté, pas d'accord des propriétaires concernés.

- Un panneau avec horaires sera apposé sur les containers actuels en vue de sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques pour les nuisances sonores.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,